



## Commissions Jeunes

Réunion du 23 mai 2019 - PV N°36

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

### COMMISSION JEUNES A 11

**PRESENTS** : MM. DEMARET Patrick - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

#### ***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 18/05/2019***

#### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

##### **DISCIPLINE**

Match N°21415615 U18 Coupe du District BOULAZAC Ent 2 / COC CHAMIERES Ent 2

Match N°21207014 U15 Interdistricts 24/47 CHAMPCEVINEL Ent / NERAC

Match N°21208137 U15 2<sup>ème</sup> Division poule B LALINDE Ent / LE MONTEIL Ent

#### **FINALES COUPES U15 et U18 DU 18/05/2019 A LA ROCHE CHALAIS**

La commission remercie le club de LA ROCHE CHALAIS pour son aide efficace toute la journée. La commission félicite également les 4 trios d'arbitres pour leur prestation et Gilbert BOSSE et Hervé AUTIERE pour leur excellent relationnel.

##### **- Finales U15 Coupe Dordogne et Coupe District**

Créditer les arbitres suivants de 50 € chacun : Mme LASSEOUGUE Pauline, MM. MARLIER Lucas, BENFARHONE Amine, DHAIDEH Moncef, DELACOUR Victor et LESUR Jérémy.

Débiter les clubs suivants de 75 € chacun : LIMENS JSA, NONTRON ST PARDOUX, BERGERAC PERIGORD et COC CHAMIERES.

##### **- Finales U18 Coupe Dordogne et Coupe District**

Créditer les arbitres TALUE Fabien, BECK Tanguy, DURAND Bastien et CLOFF Jérémie de la somme de 67,10 € chacun, GRANGER Romaric de la somme de 79,14 € et FERREIRA Eddy de la somme de 95,58 €.

Débiter les clubs de TRELISAC, PRIGONRIEUX, BOULAZAC et COC CHAMIERES de la somme de 110,78 € chacun.